

La radicalisation religieuse est, depuis peu, devenue une catégorie juridique. À la suite des attentats de 2015, une véritable politique publique de prévention de la radicalisation religieuse et de « déradicalisation » a en effet émergé en France. Les rapports sur la question ne cessent de se multiplier et on observe une vigilance accrue à l'égard de la radicalisation religieuse au sein même de l'organisation administrative.

Le paradoxe : le droit s'est saisi de ce fait social difficilement saisissable. La radicalisation religieuse connaît en effet de multiples définitions et tend parfois à être amalgamée à d'autres notions comme l'intégrisme religieux ou le communautarisme. Le risque est de voir de la radicalisation là où il n'y en a pas forcément et donc de restreindre certaines libertés là où il n'y a pas de danger avéré pour la société.

Comment le droit appréhende-t-il la radicalisation religieuse ? Les textes et la jurisprudence ont-ils expressément intégré cette notion ou s'y réfèrent-ils de manière indirecte ? Les personnes radicalisées sont-elles considérées comme des victimes ou des coupables ? En s'intéressant à cette question, le droit ne cherche-t-il pas à influencer sur les normes (sociales) de comportement ?

Ce colloque tentera de répondre à ces interrogations de façon transversale, en réunissant aussi bien des juristes publicistes que privatistes.

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

Informations pratiques

Entrée libre

Inscription préalable obligatoire :

<https://www.eventbrite.fr/o/universite-evry-val-d-essonne-ufr-droit-science-politique-13005906486>

Pour venir à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne :

-par les transports en commun :

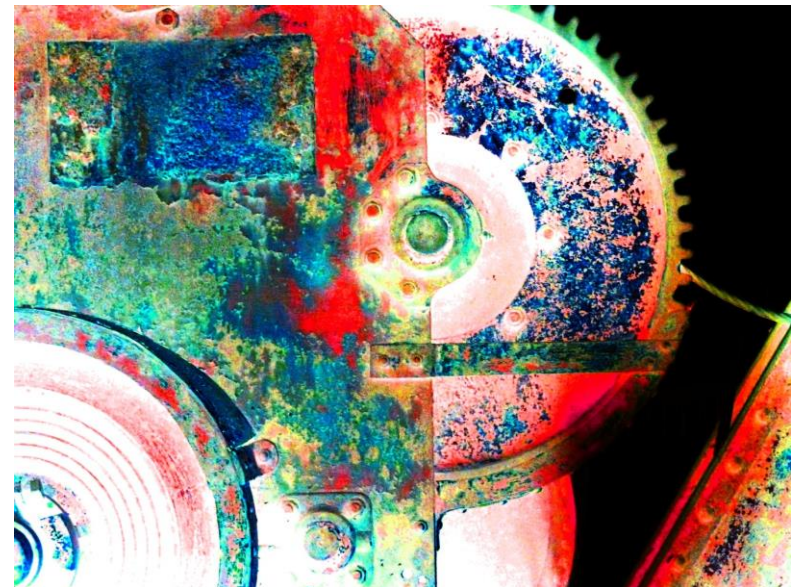
RER D – station Évry-Courcouronnes

(environ 40 minutes depuis la station Châtelet-Les Halles)

L'université se situe en face de la gare RER.

-par l'autoroute A6 (sortie Évry / Courcouronnes)

LA RADICALISATION RELIGIEUSE SAISIE PAR LE DROIT



Colloque organisé par le Centre de recherche Léon Duguit
sous la direction scientifique d'Olivia Bui-Xuan

Jeudi 30 novembre 2017
Université d'Évry-Val-d'Essonne – Amphi 150 (bât. Maupertuis)

8h45-9h : Accueil des participants

9h-9h15 : Propos introductifs **Olivia Bui-Xuan, Université d'Évry**

Clarification des notions

sous la présidence d'Olivia Bui-Xuan

9h15-9h35 : La radicalisation religieuse définie par le sociologue **Bartolomeo Conti, EHESS**

9h35-9h55 : Présentation de l'avis de la CNCDH sur la prévention de la radicalisation religieuse **Diane Roman, Université de Tours**

9h55-10h15 : Radicalisation religieuse et ordre public **Vincent Valentin, IEP de Rennes**

10h15-10h35 : Radicalisation religieuse et état d'urgence **Serge Slama, Université de Grenoble**

Débats

Pause

L'appréhension juridique assumée de la radicalisation religieuse

sous la présidence de François Colly

11h10-11h30 : La radicalisation religieuse saisie par le droit pénal **Claire Saas, Université Paris-Sud**

11h30-11h50 : La radicalisation religieuse saisie par le juge administratif **Frédéric Dieu, Maître des requêtes au Conseil d'État**

11h50-12h10 : La radicalisation religieuse saisie par le droit de l'Union européenne **Vincent Bouhier, Université d'Évry**

12h10-12h30 : La radicalisation religieuse saisie par le droit du numérique **Élise Letouzey, Université de Picardie**

Débats

Déjeuner libre

L'appréhension juridique détournée de la radicalisation religieuse

sous la présidence de Frédéric Rolin

14h30-14h50 : La radicalisation religieuse saisie par le juge constitutionnel **Julien Bonnet, Université de Montpellier**

14h50-15h10 : La radicalisation religieuse saisie par la Cour européenne des droits de l'homme **Mustapha Afroukh, Université de Montpellier**

15h10-15h30 : La radicalisation religieuse saisie par le droit international **Yann Jurovics, Université d'Évry**

Débats

16h-16h20 : Radicalisation religieuse et droit d'asile **Florian Poulet, Université d'Évry**

16h20-16h40 : La radicalisation religieuse en droit du travail **Yannick Pagnerre, Université d'Évry**

16h40-17h : Radicalisation religieuse et droit privé **Dimitri Houtcieff, Université d'Évry**

17h-17h20 : Rapport de synthèse **Jacques Chevallier, Université Panthéon-Assas (Paris II)**

Cocktail